



Franchement
Frameries

ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRAMERIES

RECRUTEMENT CONTRACTUEL, SOUS STATUT APE, D'UN AGENT TECHNIQUE (H/F) DE NIVEAU D7

Pour exercer les fonctions d'Agent technique voiries-impétrants

MONOGRAPHIE DE FONCTION

1. Raison d'être de l'emploi :

L'agent technique voiries-impétrants gère le suivi administratif et de terrain, des dossiers relatifs à la voirie et aux impétrants. Il est la personne relais entre l'Administration Communale et l'ensemble des impétrants qui réalisent des travaux sur le territoire communal.

2. Positionnement de l'emploi :

Est sous l'autorité :

- de l'Agent technique (s'il y a lieu);
- de l'Agent technique en Chef (s'il y a lieu);
- du Directeur Technique (s'il y a lieu);
- de la Directrice Générale Adjointe (s'il y a lieu) ;
- du Directeur Général

3. Missions :

- Centraliser et encoder les demandes d'intervention dans l'espace public via la plate-forme POWALCO ;

- Rédiger des avis relatifs aux demandes d'interventions en matière d'impétrants et de voiries ;
- Constituer des dossiers administratifs relatifs aux impétrants et à la voirie communale ;
- Encoder les données relatives aux dossiers de l'espace public dans la plate-forme POWALCO ;
- Coordonner la réalisation des travaux de voiries et des impétrants dans la plate-forme POWALCO ;
- Assurer la surveillance des chantiers d'impétrants et veiller au respect de la conformité des cahiers des charges et leurs clauses particulières ;
- Assurer le suivi de l'exécution des chantiers de voiries et impétrants et valider l'état des lieux de fin de chantier ;
- Veiller au respect des délais d'exécution des travaux de voiries et d'impétrants ;
- Rédiger des rapports, des PV, des comptes rendus... ;
- Identifier les besoins d'intervention au niveau des voiries et des impétrants et signaler les problématiques rencontrées au niveau des voiries et des impétrants ;
- Préparer des dossiers de travaux à porter à la délibération du collège avec un rapport motivé à soumettre au supérieur hiérarchique ;
- Prendre contact avec les entreprises d'impétrants ou adjudicataires de travaux communaux ;
- Gérer et suivre certains dossiers de voirie ;
- Être le référent dans sa matière sur le chantier ;
- Appliquer rigoureusement les règles de sécurité afin de veiller à sa propre sécurité ainsi qu'à celle de ses collègues ;
- Porter les EPI (Equipements de Protection Individuelle) nécessaires à la tâche effectuée ;
- Réceptionner les plaintes des usagers de l'espace public et Informer la hiérarchie des besoins des usagers au niveau des voiries et des impétrants ;
- Répondre aux questions des citoyens relatives aux voiries et impétrants ;
- Dans le cadre de ses missions, l'agent serait susceptible de prester des gardes ;

Afin de réaliser les différentes missions dévolues à l'agent, il est attendu de sa part les compétences suivantes :

4. Compétences :

4.1. Compétences techniques :

- Pouvoir lire et analyser des plans ;
- Connaître le cahier des charges Qualiroutes ;

4.2. Compétences générales de savoir-être :

- Maîtrise des connaissances théoriques et pratiques liées à la fonction ;
- Veiller à la propreté et à la qualité du travail (degré d'achèvement, précision, rigueur, ...) ;
- Faire preuve d'efficacité dans la réalisation du travail (dans l'atteinte des objectifs et du respect des délais) ;
- Traiter les bénéficiaires et les membres de l'Administration avec considération et empathie ;
- Faire preuve de déontologie, de réserve, de loyauté, de discrétion et de respect des réglementations ;
- Sens de l'initiative pour réaliser des activités confiées (dans les limites de sa fonction et des responsabilités liées à celle-ci) ;
- S'investir dans la fonction en veillant à maintenir un niveau de performance ;
- Communiquer de manière proactive ;
- Collaborer avec ses collègues et contribuer au maintien d'un climat de travail agréable ;

4.3. Compétences spécifiques :

- Etre capable de travailler en toute autonomie ;
- Avoir un esprit d'analyse et de synthèse
- Posséder les capacités de communication, de concertation et d'organisation du travail
- Savoir se servir des outils informatiques liés à la fonction
- Démontrer des capacités pour le travail en équipe
- Etre ouvert et avoir le contact humain facile

- Etre titulaire du permis B sans restriction ;
- Savoir faire preuve de disponibilité
- Sens de l'observation ;
- Faire preuve de rigueur technique ;
- Résistance physique ;
- Mettre à jour ses connaissances par des formations nécessaires à l'exercice de la fonction ou nécessitées par l'évolution de la fonction
- Sens de la polyvalence ;
- Flexibilité horaire

La liste ci-dessus comprend les activités et tâches de l'emploi. Cependant, il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée. La personne en place peut donc être amenée à effectuer d'autres activités dans le cadre de son emploi.

5. Diplôme et conditions requises :

- Etre belge ou citoyen d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse
- Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur (E.T.S.S. ou C.T.S.S.) se rapportant à la spécialité de l'emploi qui est à conférer.
- Etre en possession du permis B
- Fournir un extrait récent du casier judiciaire (modèle 1 délivré moins de 3 mois avant la date limite de réception des candidatures),
- Fournir un certificat de nationalité,
- Fournir une copie du diplôme requis + une copie du permis B
- Fournir le passeport APE obtenu auprès du Forem (au plus tard lors de l'entrée en service)
- Introduire sa candidature dans les formes et délais requis par l'appel aux candidats

6. Poste à pourvoir

Emploi contractuel communal, CDD pouvant déboucher sur un CDI

Régime de travail : Temps plein – 35h/semaine

Echelle de rémunération : D7

Ancienneté prise en compte : l'ensemble des années de service dans le service public et au maximum 6 années de service privé dans une fonction en lien avec la fonction présentée.

ECHELLE D 7
agent technique
Augmentations
97,50%
Min: 16.843,82
Max: 25.102,22
11 a x 371,06
1 a x 871,48
10 a x 229,47
3 a x 336,88
Développement
€ 97,5%
16.843,82
17.214,87
17.585,93
17.956,98
18.328,04
18.699,10
19.070,15
19.441,21
19.812,26
20.183,32
20.554,37
20.925,43
21.796,91
22.026,38
22.255,85
22.485,31
22.714,78
22.944,25
23.173,71
23.403,18
23.632,64
23.862,11
24.091,58
24.428,46
24.765,34
25.102,22

7. Examen

Les conditions particulières d'accès par recrutement sont :

- a) épreuve pratique : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
- b) épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).

8. Modalités d'introduction des candidatures

Les candidatures, en ce compris la lettre de motivation à l'emploi accompagnée d'un CV et d'une copie du diplôme, doivent être envoyées **du 04 mars 2019 au 29 mars 2019 inclus** soit par lettre recommandée soit par courriel ou par courrier contre accusé de réception auprès de la cellule GRH à l'adresse suivante :

Administration Communale de Frameries,

Collège communal,

Rue Archimède 1,

7080 FRAMERIES.

Tél : 065/611.211

Courriel : grh@frameries.be

Pour le Collège:

Le Directeur Général,

Philippe Wilputte.

Le Bourgmestre,

Jean-Marc Dupont.